



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI D'UNE DEMANDE
DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(en 3 exemplaires)

1° L'extrait de la délibération de l'assemblée générale (AG) adoptant la modification des statuts avec indication :

- ✓ du nombre des membres de l'association,
 - ✓ du nombre des membres présents à l'AG,
 - ✓ du constat de l'atteinte du quorum,
 - ✓ du nombre de membres représentés,
 - ✓ du sens des votes,
-
- ✓ de la délégation confiée à deux de ses membres pour apporter directement les modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.
- Cette délégation est recommandée aux associations pour simplifier l'examen des demandes.

2° Les nouveaux statuts soumis paraphés à chaque page, datés et signés sous le dernier article ;

3° Le tableau comparatif (à 3 colonnes) mettant en vis-à-vis, pour chaque article, les statuts actuels, les statuts proposés, et le cas échéant les raisons qui motivent les changements proposés ;

4° La liste à jour des membres du conseil d'administration et du bureau avec indication de leurs nationalité, profession et domicile ;

5° Les comptes de résultat, bilans et annexes relatifs aux trois derniers exercices ;

6° Le budget prévisionnel de l'exercice en cours.